

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 20549

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 8

Rédiger ainsi l'alinéa 72 :

« 2° Le présent article entre en vigueur le 1^{er} septembre 2023 et s'applique aux pensions prenant effet à compter de la même date. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel